



BUREAU DU 7 JUI 2023				
DÉLIBÉRATION N°	B2023	06	07	01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076 257604374 20230607 B2023_06_07_01 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Date d'envoi de la convocation : 31 mai 2023
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 3
- Nb de membres absents et excusés : 9

CONTRATS PUBLICS

LOCATION ET ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DU SMÉDAR ET PRESTATIONS D'HYGIÈNE APPEL D'OFFRES OUVERT AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Par marché en date du 8 janvier 2020, le SMÉDAR a confié à un prestataire la location et l'entretien des vêtements de travail de ses agents ainsi que l'approvisionnement en appareils d'hygiène et consommables de ses différents sites.

Conclu pour une durée maximum de 4 ans, ce marché arrivera à échéance au mois de juin 2024. Compte-tenu du délai de fabrication du stock de vêtements nécessaire pour équiper l'ensemble des agents concernés (entre 4 et 6 mois), il convient d'autoriser dès à présent le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type de procédure: Appel d'offres ouvert (*articles 25-I, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics*)
- Nature du marché: Accord-cadre à bons de commandes (*art. 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25/3/2016*) avec les montants suivants :

	Annuel	Durée du marché (4 ans)
Minimum	40 000 € HT	160 000 € HT
Maximum	150 000 € HT	600 000 € HT

- Type de marché: Marché de fournitures
- Durée du marché: Période initiale de deux ans. Reconductible 1 fois pour une nouvelle période de deux, sur décision expresse du SMÉDAR. La durée maximum du marché ne pourra donc excéder 4 ans.

- Montant estimé des prestations : 120 000€ HT/an, soit 480 000€ HT pour la durée totale du marché.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
Considérant le rapport présenté,

Article premier – d’autoriser le Président du SMÉDAR à lancer une procédure d’appel d’offres ouvert pour la location/entretien de vêtements de travail, d’appareils d’hygiène et leur approvisionnement en consommables, dans les conditions indiquées ci-avant, à signer le marché qui sera attribué et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Article deux – de vérifier annuellement l’inscription des crédits nécessaires au budget.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d’accepter à l’unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	17	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ